

FONDATION DE LA MAISON DU PÈRE

Rapport financier

31 août 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires Annexe A – Affectations internes détaillées	13

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monseigneur Christian Lépine et aux administrateurs de la
FONDATION DE LA MAISON DU PÈRE,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FONDATION DE LA MAISON DU PÈRE** (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 août 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux autres organismes de ce genre, la Fondation obtient une partie de ses produits sous forme de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits provenant de dons, de l'excédent des charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2023 et 2022, de l'actif aux 31 août 2023 et 2022 et de l'actif net aux 31 août 2023 et 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Montréal, Québec
Le 19 décembre 2023

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119340

Résultats

Exercice clos le 31 août 2023

	2023			2022		
	Levées de fonds (note 10)	Placements	Total	Levées de fonds	Placements	Total
PRODUITS						
Activités de levées de fonds						
Générales	1 247 983 \$	- \$	1 247 983 \$	1 415 105 \$	- \$	1 415 105 \$
Dons de placements	20 254	-	20 254	78 359	-	78 359
Legs	657 948	-	657 948	2 978 242	-	2 978 242
Activités de placements						
Intérêts	-	193 649	193 649	-	156 641	156 641
Dividendes	-	95 286	95 286	-	110 212	110 212
Gain sur réalisation de placements, incluant 182 284 \$ provenant des distributions des fonds de placement (402 977 \$ en 2022)	-	483 627	483 627	-	777 435	777 435
Variation des gains non réalisés sur placements	-	764 043	764 043	-	(2 935 029)	(2 935 029)
	<u>1 926 185</u>	<u>1 536 605</u>	<u>3 462 790</u>	<u>4 471 706</u>	<u>(1 890 741)</u>	<u>2 580 965</u>
CHARGES						
Frais directs des activités de levées de fonds générales	80 220	-	80 220	82 269	-	82 269
Honoraires de gestion et de garde de placements	-	61 918	61 918	-	72 322	72 322
	<u>1 845 965 \$</u>	<u>1 474 687 \$</u>	<u>3 320 652</u>	<u>4 389 437 \$</u>	<u>(1 963 063) \$</u>	<u>2 426 374</u>
Frais d'administration			<u>456 452</u>			<u>424 800</u>
Excédent des produits avant les contributions à la MAISON DU PÈRE			<u>2 864 200</u>			<u>2 001 574</u>
Contributions à la MAISON DU PÈRE :						
Au financement du Programme du CAHR*			(800 000)			(600 000)
Au financement du Programme de la RE-SO**			(900 000)			(700 000)
Au financement de la Résidence pour Aînés de la Rue			(2 150 000)			(1 900 000)
Au financement du Programme d'Accès-Santé			(700 000)			(500 000)
Au financement du Programme IML***			(500 000)			(400 000)
			<u>(5 050 000)</u>			<u>(4 100 000)</u>
Dons désignés à la MAISON DU PÈRE			(90 163)			(400 000)
			<u>(5 140 163)</u>			<u>(4 500 000)</u>
Excédent des charges			<u>(2 275 963) \$</u>			<u>(2 498 426) \$</u>
Sommaire des résultats						
Produits totaux			2 698 747 \$			5 515 994 \$
Variation des gains non réalisés sur placements			764 043			(2 935 029)
Charges et contributions totales			<u>(5 738 753)</u>			<u>(5 079 391)</u>
Excédent des charges			<u>(2 275 963) \$</u>			<u>(2 498 426) \$</u>

* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

** Réinsertion sociale

*** Insertion et maintien en logement

Évolution de l'actif net**Exercice clos le 31 août 2023**

	Affectations internes	Non affecté		Total
	Total (Note 9 et annexe A)	Autre	Gains non réalisés sur placements	
Solde au 31 août 2021	10 486 000 \$	1 611 077 \$	3 212 702 \$	15 309 779 \$
Excédent des produits (charges)	(1 000 000)	1 436 603	(2 935 029)	(2 498 426)
Affectations internes (note 9)	<u>1 500 000</u>	<u>(1 500 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde au 31 août 2022	10 986 000	1 547 680	277 673	12 811 353
Affectation de l'actif net non affecté – autre au 31 août 2022 (note 9)	1 547 680	(1 547 680)	-	-
Excédent des produits (charges) (note 9)				
Avant les contributions à la MAISON DU PÈRE	2 009 994	-	764 043	2 774 037
Contributions à la MAISON DU PÈRE	<u>(5 050 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(5 050 000)</u>
Solde au 31 août 2023	<u>9 493 674 \$</u>	<u>Néant \$</u>	<u>1 041 716 \$</u>	<u>10 535 390 \$</u>

Situation financière**31 août****2023****2022**

	Note		
Actif à court terme			
Encaisse	3	592 053 \$	597 378 \$
Débiteurs	4	7 886	55 217
Frais payés d'avance		2 505	4 691
		<u>602 444</u>	<u>657 286</u>
Placements	5	10 678 349	12 635 762
Immobilisations corporelles	6	18 542	1 865
Immobilisations incorporelles	7	3 281	9 843
		<u>10 700 172</u>	<u>12 647 470</u>
Total de l'actif		<u>11 302 616 \$</u>	<u>13 304 756 \$</u>
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	8	767 226 \$	493 403 \$
Actif net			
Affectations internes	9	9 493 674	10 986 000
Non affecté			
Autre		-	1 547 680
Gains non réalisés sur placements		1 041 716	277 673
		<u>10 535 390</u>	<u>12 811 353</u>
Total du passif et de l'actif net		<u>11 302 616 \$</u>	<u>13 304 756 \$</u>

Pour le conseil d'administration

..... Administrateur

..... Administrateur

Flux de trésorerie**Exercice clos le 31 août****2023****2022****Activités de fonctionnement**

Excédent des charges (2 275 963) \$ (2 498 426) \$

Éléments n'affectant pas la trésorerie :

Dons de placements constatés à titre de produits (20 254) (78 359)

Gain sur réalisation de placements (301 343) (374 458)

Variation des gains non réalisés sur placements (764 043) 2 935 029

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles 10 496 7 815

(3 351 107) (8 399)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :

Débiteurs 47 331 (22 762)

Frais payés d'avance 2 186 913

Créditeurs et charges à payer 273 823 1 684

323 340 (20 165)**Activités d'investissement**

Acquisition de placements (791 787) (2 930 454)

Réalisation de placements 3 834 840 3 136 848

Acquisition d'immobilisations (20 611) (1 095)

3 022 442 205 299**Augmentation (diminution) nette de l'encaisse****(5 325)** 176 735

Encaisse au début

597 378 420 643**Encaisse à la fin****592 053 \$** 597 378 \$

Renseignements complémentaires**31 août 2023**

1. Constitution et nature des activités

La **FONDATION DE LA MAISON DU PÈRE** (la Fondation), constituée en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains, est un organisme de bienfaisance enregistré recueillant des fonds au bénéfice de la « MAISON DU PÈRE » (la Maison), laquelle est entièrement engagée à offrir un ensemble de services auprès des hommes âgés de 25 ans et plus en situation d'itinérance. Elle est considérée comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables*Référentiel comptable*

La Fondation applique comme référentiel comptable les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (dons et legs). Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Les produits de placements sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dons en nature

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. La Fondation a comme politique de vendre le plus rapidement possible les placements reçus en don afin de réinvestir le produit de la vente de ces placements selon sa politique de placement.

Ventilation des charges

La Fondation fait la répartition des charges en les portant directement aux comptes des activités auxquelles elles se rapportent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans pour le matériel informatique et selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 % pour le mobilier et équipement.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour la Fondation. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Renseignements complémentaires**31 août 2023**

2. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers**Évaluation initiale*

La Fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre parties liées, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers de la manière suivante :

Actifs financiers

Placements	Juste valeur qui correspond à la valeur de marché fourni par le gestionnaire; la variation de la juste valeur est présentée au résultat net
Encaisse	Coût après amortissement selon la méthode linéaire
Divers à recevoir	Coût après amortissement selon la méthode linéaire

Passifs financiers

Comptes fournisseurs et charges à payer	Coût après amortissement selon la méthode linéaire
Contribution à payer à la MAISON DU PÈRE	Coût

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Renseignements complémentaires**31 août 2023**

3. Encaisse	2023		2022	
Encaisse	580 437	\$	520 981	\$
Encaisse chez le courtier	11 594		53 078	
Encaisse épargne à taux variable	22		23 319	
	592 053	\$	597 378	\$
	2023		2022	
4. Débiteurs				
Legs à recevoir	-	\$	38 000	\$
Dons à recevoir	-		8 500	
Divers à recevoir	2 235		3 065	
Taxes de vente à recouvrer	5 651		5 652	
	7 886	\$	55 217	\$
	2023		2022	
5. Placements	2023		2022	
	Coût	Valeur au marché	Coût	Valeur au marché
Fonds de placement				
Hypothèques commerciales	2 021 072	\$	1 957 802	\$
Marché monétaire	196 214		313 504	313 504
Obligations	2 734 382		3 257 366	2 822 159
Actions canadiennes	2 045 142		2 748 781	2 586 043
Actions mondiales	2 639 823		4 102 298	5 035 784
	9 636 633	\$	10 678 349	\$
	2023		2022	
6. Immobilisations corporelles	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	17 731	\$	11 827	\$
Mobilier et équipement	14 042		1 404	-
	31 773	\$	13 231	\$

L'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice est de 3 934 \$ (1 253 \$ en 2022).

Renseignements complémentaires**31 août 2023**

7. Immobilisations incorporelles	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	19 686 \$	16 405 \$	3 281 \$
			9 843 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles de l'exercice est de 6 562 \$ (6 562 \$ en 2022).

8. Crédoiteurs et charges à payer	2023	2022
Comptes fournisseurs et charges à payer	39 959 \$	18 325 \$
Salaires à payer	45 558	17 764
Sommes à remettre à l'État	2 719	596
Contribution à payer à la MAISON DU PÈRE	678 990	456 718
	767 226 \$	493 403 \$

9. Affectations internes

Les affectations internes représentent les sommes réservées à la suite de résolutions du conseil d'administration au cours d'exercices antérieurs pour des projets futurs.

Le conseil d'administration a décidé, le 19 décembre 2023, rétroactivement au 31 août 2023 :

- de réaffecter l'actif net affecté et l'actif net non affecté – autre au 31 août 2022 aux divers programmes de la MAISON DU PÈRE, au prorata des contributions aux opérations de la MAISON DU PÈRE pour l'exercice clos le 31 août 2023;
- que l'excédent des produits (charges) avant les contributions aux opérations de la MAISON DU PÈRE, excluant la variation des gains non réalisés sur placements pour l'exercice clos le 31 août 2023, soit affecté aux divers programmes de la MAISON DU PÈRE, au prorata des contributions aux opérations de la MAISON DU PÈRE pour l'exercice clos le 31 août 2023.

Le conseil d'administration a aussi décidé que pour les prochains exercices, l'actif net affecté de l'exercice précédent sera réaffecté au prorata des contributions de l'exercice courant, et l'excédent avant les contributions aux opérations de la MAISON DU PÈRE, excluant la variation des gains non réalisés sur placements, sera affecté au prorata des contributions de l'exercice courant.

10. Activités de levées de fonds

Les activités de levées de fonds comprennent des dons de particuliers, d'entreprises et d'organismes ainsi qu'un don désigné de la Fondation Marcelle et Jean Coutu. Ce don désigné de 100 000 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2023 doit servir à l'hygiène des hommes. Les contributions faites à la MAISON DU PÈRE incluent ce don désigné. Cette somme de 100 000 \$ a été entièrement utilisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

Renseignements complémentaires**31 août 2023**

11. Instruments financiers

Par l'entremise de son comité de placement, la direction a élaboré une politique de placement qui précise les modalités de placement de la Fondation. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans cette politique. La politique de placement comprend les lignes directrices touchant la composition de l'actif et la répartition des risques tolérés et elle est revue et approuvée annuellement par le conseil d'administration. La politique de placement est respectée au 31 août 2023.

En raison de ses actifs et passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers de la Fondation comprennent l'encaisse, les placements et les divers à recevoir, lesquels sont assujettis au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de cet état. Le risque de crédit de la Fondation est principalement imputable à ses placements en obligations et en hypothèques commerciales.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. La Fondation est exposée aux risques du marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition des placements.

Risque de taux d'intérêt

Les obligations et les hypothèques commerciales sont détenues dans des fonds de placement qui portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces instruments financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation surveille les soldes de son encaisse et de ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Les principaux passifs financiers de la Fondation sont les comptes fournisseurs et charges à payer et la contribution à payer à la MAISON DU PÈRE.

12. Opérations entre parties liées

Bien que la MAISON DU PÈRE détienne un intérêt économique dans la Fondation du fait que cette dernière sollicite des fonds à son seul bénéfice, tout soutien financier à la MAISON DU PÈRE est assujetti à l'approbation du conseil d'administration de la Fondation formé majoritairement de membres indépendants de ceux du conseil d'administration de la MAISON DU PÈRE.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

Renseignements complémentaires**Exercice clos le 31 août 2023**

Annexe A – Affectations internes détaillées

	Projet futur de résidence	Maintien des infrastructures	Maintien en logement et hébergement	Programmes des soins de santé	Programme du CAHR*	Programme de la RE-SO**	Résidence pour Aînés de la Rue	Programme d'Accès- Santé	Programme IML***	Total
Solde au 31 août 2021	1 000 000 \$	6 825 000 \$	600 000 \$	2 061 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 486 000 \$
Excédent des produits (charges)	-	(400 000)	(200 000)	(400 000)	-	-	-	-	-	(1 000 000)
Affectations internes (note 9)	<u>(1 000 000)</u>	<u>400 000</u>	<u>2 100 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	1 500 000
Solde au 31 août 2022	-	6 825 000	2 500 000	1 661 000	-	-	-	-	-	10 986 000
Affectation de l'actif net affecté – autre au 31 août 2022 (note 9)	-	(6 825 000)	(2 500 000)	(1 661 000)	1 740 356	1 957 901	4 677 208	1 522 812	1 087 723	-
Affectation de l'actif net non affecté – autre au 31 août 2022 (note 9)	-	-	-	-	245 177	275 824	658 913	214 530	153 236	1 547 680
Excédent des produits (charges) (note 9)										
Avant les contributions à la MAISON DU PÈRE	-	-	-	-	318 415	358 217	855 740	278 613	199 009	2 009 994
Contributions à la MAISON DU PÈRE	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(800 000)</u>	<u>(900 000)</u>	<u>(2 150 000)</u>	<u>(700 000)</u>	<u>(500 000)</u>	(5 050 000)
Solde au 31 août 2023	<u>Néant \$</u>	<u>Néant \$</u>	<u>Néant \$</u>	<u>Néant \$</u>	<u>1 503 948 \$</u>	<u>1 691 942 \$</u>	<u>4 041 861 \$</u>	<u>1 315 955 \$</u>	<u>939 968 \$</u>	9 493 674 \$

* Centre d'accueil d'hébergement en référencement

** Réinsertion sociale

*** Insertion et maintien en logement